

Meurtre à Booué

L'auteur présumé est un jeune de 15 ans

ANS  
Oyem/Gabon

DÉJÀ auteur présumé d'une agression contre une mère et son bébé au cours d'une partie de pêche, il y a de cela un mois au village Oussa, bourgade située à 2 km de Lalara, sur la route de Booué, Armel Ozombie, 15 ans, avait été arrêté, puis présenté devant les autorités judiciaires du chef-lieu du Woleu-Ntem. Mais compte tenu de son jeune âge, il avait bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Une clémence qu'il doit au juge en charge des mineurs auprès du tribunal de première instance d'Oyem. Une semaine donc après sa

mise en liberté, le jeune homme, que l'on décrit comme une personne possédée par un esprit de fauve, arrive à Booué, dans le département de la Lopé, où il trouve refuge auprès de ses parents. Et c'est dans cet environnement familial qu'il renoue avec ses vieilles habitudes. Très vite d'ailleurs.

En effet, les jours suivants, Ozombie, encore en proie à des dérives démoniaques, s'en prend à Samuel Nzé, un homme de 35 ans qu'il blesse mortellement en lui assénant, par surprise, un coup de gourdin sur le crâne, au village Ebene-Elang, non loin de Booué. Selon une source proche du dossier, le forcené, après avoir accompli son forfait, se serait débarrassé du cadavre dans une ri-



Photo : ANS

Derrière ce petit corps d'Armel Ozombie, se cacheraient un redoutable "monstre".

vière. Entre-temps, constatant la disparition d'un des leurs, les parents de la victime commencent à s'inquiéter. N'en pouvant plus d'attendre indéfiniment, ils en informent les autorités judiciaires locales qui, avec le concours de la popula-

tion, organisent des recherches qui aboutissent, deux jours plus tard, à la découverte du cadavre de la victime flottant sur le cours d'eau. Une enquête est aussitôt diligentée par la gendarmerie départementale de

Booué. Celle-ci permet aux pandores de mettre la main sur le présumé meurtrier, qui n'est autre que Armel Ozombie. Interrogé sur son rôle dans la mort de Nzé, le jeune homme passe aux aveux, en reconnaissant être l'auteur de cet homicide. Présenté devant le parquet de Makokou, il est alors écroué à la prison centrale de la localité, où il attend désormais son jugement.

Depuis la survenue de ce meurtre, les populations de la Lopé se demandent ce qui a poussé le juge pour mineurs à remettre en liberté cet enfant aux instincts criminels. Un jeune à qui beaucoup pourraient donner la communion sans confession, mais qui, une fois "transformé", échappe à tout contrôle, y compris

celui de ses parents. Et, tel un loup-garou, s'attaque à la première personne qu'il trouve sur son chemin.

Toute la question est cependant de savoir si la place de ce mineur est réellement la prison. Déjà interpellé pour d'autres faits tout aussi graves (tentative de meurtre, agressions sexuelles sur une mineure de moins de 15 ans, etc.), l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux le soumettre, au-delà de l'incarcération devenue inopérante dans son cas, à une thérapie psychiatrique et/ou d'ordre spirituel, qui serait sans nul doute plus utile, non seulement à l'intéressé, mais aussi à la société, dans laquelle il est perçu comme un danger public.

Après le vol du véhicule d'un prêtre à Oyem

Le voleur de Sainte-Thérèse d'Angone interpellé

ANS  
Oyem/Gabon

RODRIGUE Akue, Gabonais, 35 ans, domicilié au quartier Odzip-Andome, dans le premier arrondissement d'Oyem, se trouve en ce moment aux mains de la justice pour vol de véhicule. Il a été interpellé, dernièrement, par les gendarmes de la brigade-centre, avant d'être placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de la localité. Les faits se sont déroulés dans la nuit du 25 au 26 février dernier, vers 2 heures du matin. Alors qu'il rentrait d'une veillée mortuaire au village Odzip-Andome. Après y avoir consommé

une forte dose d'alcool et de chanvre indien, en compagnie de ses amis, Akue décide de rentrer chez lui, en empruntant un raccourci. Parvenu au niveau de l'évêché de la paroisse sainte-Thérèse d'Angone, il aperçoit, garé dans le noir, un véhicule double cabine blanc de marque Nissan, immatriculé DX-628-AA, appartenant au responsable de la paroisse.

Akue s'en approche sur la pointe des pieds et constate que la portière, côté chauffeur, est ouverte, et la clé de contact abandonnée sur le siège. Une aubaine. Akue prend les commandes du véhicule, en direction du centre-ville, qu'il traverse sans difficulté. Face à autant de facilité, elle décide de se di-



Photo : ANS

Rodrigue Akue et son butin à la brigade-centre de gendarmerie d'Oyem.

riger vers Bibasse, sur l'axe Oyem-Mitzic. Mais, après avoir parcouru environ 80 km, Rodrigue Akue tombe sur une barrière de gendar-

merie érigée au poste intermédiaire d'Assok-Begue. Lorsque les gendarmes lui demandent de présenter les pièces afférentes à la

conduite du véhicule, le voleur présumé fait semblant de les fouiller dans le coffre. En réalité, il cherchait à s'enfuir car, au moment où les agents relâchent leur vigilance, le délinquant démarre en trombe, fait demi tour et fonce sur Oyem.

Surpris par une telle attitude, les agents concluent que cet individu avait quelque chose à se reprocher. Ils en informent donc leurs collègues de Bibasse, avant de se lancer à la poursuite du véhicule suspect qui, pour semer ses poursuivants, va prendre une bretelle pour attendre que l'orage soit passé. Pendant tout ce temps, la zone est ratisée toute la nuit par les agents dont les recherches s'avèrent fructueuses.

En effet, le fugitif est finalement débusqué et interpellé. Conduit au poste de la brigade-centre de gendarmerie d'Oyem, il avoue son forfait. Mais l'homme reste muet lorsqu'on lui pose la question de savoir ce qu'il comptait faire d'un véhicule appartenant à un serviteur de dieu. Voulait-il aller le vendre loin de son lieu d'utilisation ? Avait-il déjà eu des contacts en vue de mettre ledit véhicule en pièces détachées ? Mystère et boule de gomme.

Rodrigue Akue a été présenté devant le parquet d'Oyem qui l'a placé sous mandat de dépôt. Quant au véhicule, il a été restitué à son légitime propriétaire, le curé de la paroisse Sainte-Thérèse d'Angone.

A la suite de cambriolages répétés

Il soutire plus d'un million de francs à un commerçant à Moanda

SCOM  
Libreville/Gabon

SOULEYMANE Abdoul Mounirou, cuisinier nigérien de 20 ans, domicilié au quartier administratif de Moanda, chef-lieu du département de la Lébombi-Leyou, a été neutralisé, le lundi 22 février dernier, par les agents du commissariat de cette localité. Il serait l'auteur de trois cambriolages chez un opérateur économique, à l'issue desquels il aurait emporté 1 425 000 francs. Le mis en cause a été déféré,

quatre jours plus tard, devant un juge d'instruction du parquet de Franceville, qui l'a écroué à la maison d'arrêt.

Dans sa relation des faits aux policiers, le plaignant, un certain I.M. alias Pitchou, habitant lui aussi le quartier administratif, explique que le mode opératoire utilisé par le présumé voleur restait chaque fois le même: défoncer, nuitamment, la porte de la maison en l'absence du maître des lieux.

Ainsi, lors de la première intrusion, Souleymane aurait emporté des objets de décoration et des appareils électroménagers. Mieux, en



Photo : SCOM

Souleymane Abdoul Mounirou, le présumé cambrioleur tombé dans les filets du commissariat de Moanda.

fouinant davantage, il tombe sur un coffre-fort contenant

la somme 500 000 francs. Dans une autre planque, le

rôdeur déniche 275 000 francs.

Lors de la deuxième visite, le mis en cause reconnaît avoir fait main basse sur près de 275 000 francs, toujours en pièces. Et, durant la dernière opération, il déleste le plaignant de la somme de 410 000 francs.

Lorsque sieur I.M. se rend chez les policiers, il a déjà sa petite idée du profil de l'auteur présumé de tous ces cambriolages. D'autant qu'il ne s'agit que de son voisin. Aussi, les éléments du commissariat procèdent-ils, le lundi 22 février dernier, à l'arrestation de Souleymane Abdoul Mounirou.

Ce dernier reconnaît, sans ambages, les faits dont on l'accuse. L'enquête de voisinage conduit d'ailleurs les policiers vers le père du jeune homme, qui affirme que ce dernier est un enfant à problèmes. En ce sens qu'il aurait commencé à commettre des larcins depuis son jeune âge. Et c'est justement pour échapper au contrôle parental que Souleymane aurait décidé, très tôt, de voler de ses propres ailes. Mais ses écarts de comportements lui ont malheureusement ouvert les portes du pénitencier de Franceville.

A la police judiciaire (PJ)

Huit fonctionnaires de l'Agasa en garde à vue

SELON des sources policières, huit agents de l'Etat en service à l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa), sous tutelle du ministère de l'Agriculture, sont gardés à vue dans les locaux de la police judiciaire (PJ) depuis lundi dernier. Cette détention serait liée à un échange houleux avec des magistrats affectés aux tribunaux spéciaux, frappés d'illégalité depuis la décision de la Cour constitu-

tionnelle annulant les ordonnances qui les créent. La brouille aurait porté sur la paternité de l'immeuble abritant ces deux services publics, les agents de l'Agasa ayant refusé - ce qui semble normal - que des magistrats affectés à des juridictions sans existence légale veuillent les déloger dudit bâtiment. Nous y reviendrons.